

## RÈGLEMENT NUMÉRO 1335-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1335 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités sont financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

### Article 1

L'article 3 du règlement 1335 est modifié par le remplacement des termes « C » et « C-1 » par les termes « C », « C-1 » et « C-2 ».

### Article 2

Le règlement 1335 est modifié par l'ajout de l'annexe « C-2 » entre les annexes « C-1 » et « D ».

### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)

Guillaume Tremblay, maire

(Signé)

M<sup>e</sup> Caroline Asselin, assistante-greffière

Avis de motion et dépôt projet : 240610-10 / 10 juin 2024

Adoption règlement : 240702-04 / 2 juillet 2024

Entrée en vigueur : 3 juillet 2024

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE BRIS, LA PERTE ET LA RÉPARATION DES TROUSSES BIBLIO-JEUX ET AUTRES JEUX LORS D'ÉVÉNEMENTS**

**ANNEXE C-2  
Règlement 1335**

OBJET	TARIFICATION	NOTES
SACS		
Sac de plastique perdu (type Ziploc)	Aucun frais	
Sac tissu perdu (contient moreaux, tuiles, figurines)	2,00 \$	
Sac tissu « Biblio-jeux » (perdu ou bris majeur)	18,00 \$	
JEU DE PLATEAU ET DE CARTES		
Pion ordinaire	1,00 \$	
Pion spéciaux (sceau)	1,00 \$	
Dé ordinaire	1,00 \$	
Dés spéciaux	Voir avec responsable le prix de rachat, au coût réel de remplacement	
Jetons	Aucun frais	
Roulette en carton avec flèche rotative	2,00 \$	
Carte non-essentielle au bon déroulement du jeu	1,00 \$ par carte	
Carte essentielle	Remplacement 2,00 \$ ou, si impossible à remplacer, jeu au complet au coût réel de remplacement	
Plateau/planche de jeu	Remplacement 3,00 \$ ou, si impossible à remplacer, jeu au complet au coût réel de remplacement	
Bloc de papier à colorier (entier)	3,00 \$	

**GRILLE TARIFAIRE POUR LE BRIS, LA PERTE ET LA RÉPARATION DES TROUSSES BIBLIO-JEUX ET AUTRES JEUX LORS D'ÉVÉNEMENTS**

**ANNEXE C-2**  
**Règlement 1335**

OBJET	TARIFICATION	NOTES
Règlement	Aucun frais	
Autres objets	1,00 \$	
<b>JOUETS</b>		
Accessoire mineur	1,00 \$ par accessoire ou paire	
Accessoire majeur	3,00 \$ par pièce	
Accessoire gâchant le jeu	Jeu au complet	
Figurine	1,00 \$ (petit), 3,00 \$ (moyen), 5,00 \$ (gros)	
Marionnette	5,00 \$ chacune	
Réparation mineure	Aucun frais	
Bris majeur gâchant le jeu	Jeu au complet au coût réel de remplacement	
<b>CASSE-TÊTE</b>		
1 pièce	3,00 \$	
2 pièces	5,00 \$	
Plateau	Au complet, au coût réel de remplacement	
Plus de 3 pièces	Au complet, au coût réel de remplacement	